



# Le Préau des Arts

8 rue Pierre Toesca 26110 Nyons

gpanpreaudesarts@gmail.com

## Procès-verbal

### Assemblée générale Extraordinaire du 5 novembre 2025

Association : Le Préau des Arts 8 rue Pierre Toesca 26110 Nyons

Lieu de la réunion : La Maison de Pays – salle Miélandre 26110 – Nyons

Le : 5 novembre 2025

#### Présents :

Nombre d'adhérents présent : 41

Nombre de procurations : 23

Soit un total de : 64

Séance ouverte à 17h30

#### Déclaration du président :

J'ai eu l'occasion de souligner l'importance que les adhérents attachaient à l'association grâce à votre présence exceptionnelle lors de la dernière AGE du 28 août 2025. Je suis heureux de constater que vous êtes encore tous là et je vous en remercie.

La séance d'aujourd'hui est très importante, bien sûr parce que c'est un moment de réparation par la fourniture des rapports d'activité et financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2025 qui vous sont dus, mais aussi le moment de reconstruction de notre édifice associatif.

La constitution du CA marquera l'ouverture d'une nouvelle séquence dans l'histoire de l'association qui, je le rappelle, fêtera son 50e anniversaire l'an prochain.

Le capital d'adhérents motivés prêts à s'investir et à faire valoir leurs idées est parmi vous. Vous aurez l'occasion de les entendre.

C'est donc avec confiance que je déclare cette séance ouverte.

Je vous remercie

*P. Rose  
FL*

## Rapport d'activité (période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 28 août 2025)

- Nombre de réunions de CA depuis le début de l'année => 3
- Le nombre d'adhérents, à jour de cotisation, arrêté au 31/08 => 94
- Nombre d'adultes ayant suivi les cours dispensés les lundi par Michel LEVI durant l'année 2025 => 5
- Nombre d'adultes ayant suivi les cours dispensés les mardi et mercredi par Laure BAILLY durant l'année 2025 sont stables à 35 personnes.
- Nombre d'adultes ayant suivi les cours dispensés le jeudi par Marc Poletto => 20
- Nombre d'enfants ayant suivi des cours avec Anna Plongeur => 5
- Nombre de conférences réalisées par Marie Hélène ADAM => 5
- Nombre d'expositions organisées au Préau des Arts par Maguy Gaudefroy => 14  
3 ont été suspendues du 7 août au 5 septembre.
- Exposition et soirée concert « la nuit des musées » sous l'égide du service culturel de la mairie de Nyons.
- AGE du 13 mai 2025 – Les nouveaux statuts ont été adoptés par l'assemblée.
- Le site du Préau des Arts administré par Léo Barnier a mis en évidence tous les événements qui se sont déroulés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juillet 2025. De 100 à 200 visiteurs du site par mois. Le site totalise 140 pages, d'articles, de portefolios.
- Les activités 2025 ont été interrompues du 7 août 2025 suite à la carence de gouvernance de l'association.
- À la demande des adhérents, une Assemblée générale Extraordinaire s'est tenue le 28 août 2025 à la maison des associations. Un nouveau bureau temporaire s'est constitué.
- Une convention concernant les locaux a été signée avec la mairie le 5 septembre 2025.
- Les activités ont repris à compter du 8 septembre 2025.

## Les évènements culturels :

- Série de 5 conférences réalisées par Marie Hélène ADAM de janvier à mai 2025.  
Van Gogh – Toulouse-Lautrec – Cézanne – Frankenthaler – Picasso FL
- Avril - Exposition organisée par Michel Levi (Atelier de peinture à la tempéra) guy
- Mai - Dans le cadre de la nuit des Musées, expo sur le thème de l'Orientalisme et concert en soirée, en partenariat avec le service culturel de la mairie de Nyons. PN



# Le Préau des Arts

8 rue Pierre Toesca 26110 Nyons

gpanpreaudesarts@gmail.com

## Expositions (suite)

- Du 2 au 8 mai : Dessins et peintures d'Olivier Sybillin
- Du 23 au 29 mai : Photographies de Céline Bussolini
- Du 30 mai au 5 juin : Huiles de Gerd Agostini et sculptures sur bois de Sébastien Cartron
- Du 6 au 12 juin : Peintures de Daniel Greuzard et les céramiques de Sylvie Maitre
- Du 13 au 19 juin : Céramiques de Anouck Valois et peintures de Mayana von Ledebur
- Du 20 au 26 juin : Peintures de Monique Desayes
- Du 27 juin au 3 juillet : Photographies d'Alain Daubert
- Du 4 au 10 juillet : Techniques mixtes des œuvres de Suzanne Driquet
- Du 11 au 17 juillet : Peintures et sculptures de Jean Paul Paillet
- Du 18 au 24 juillet : Peintures de Annemieke Kavelaars
- DU 25 au 31 juillet : Peintures de Christian Georges.

## **Suspension de 3 expositions du 7 août au 5 septembre 2025.**

- DU 11 au 16 septembre : les ateliers de Laure Bailly

## Rapport financier (situation arrêtée au 31 août 2025)

- Le compte de résultat au 31 août fait apparaître une dépense de 1278 € pour une recette « produits » de 970 €.

Ce déficit apparent est principalement dû au décalage du recouvrement des cotisations au 1<sup>er</sup> septembre.

- Sur le plan trésorerie, les avoirs sont les suivants au 31 août 2025 :

- Livret A => 4601 €
- Compte courant => 1051 €
- Caisse => 5 €
- Parts sociales => 15 €

Soit un total de 5672 €

Tous ces comptes fournis par l'équipe précédente ont été vérifiés et sont déclarés exacts, nous pouvons donc donner quitus.

**Le rapport financier est approuvé par l'assemblée par un vote à main levée.**

*BR qu*



# Le Préau des Arts

8 rue Pierre Toesca 26110 Nyons

gpanpreaudesarts@gmail.com

## Modification des statuts :

Suite aux évènements ayant entraîné l'arrêt des activités du Préau des Arts, je propose les modifications suivantes :

1)

~~PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION~~

## LE PRÉAU DES ARTS

Présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2025

**Modification présentée à l'Assemblée générale Extraordinaire du 5 novembre 2025**

### ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé le 21 septembre 1976 entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : GPAN qui devient LE PREAU DES ARTS.

2) Ajouter une disposition statutaire à l'article 13

### ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration, dont les membres sont élus pour deux années par l'assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

Le président du conseil d'administration a la faculté de représenter l'association en justice après délibération formelle du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

**Dans le cas de démission collective du conseil d'administration, le président et les membres démissionnaires auront l'obligation d'assurer le fonctionnement de l'association jusqu'à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire que le président ou un membre du CA sera chargé de convoquer. Il devra en outre présenter le rapport moral, le rapport financier et faciliter la constitution d'un nouveau conseil d'administration ou d'un bureau temporaire.**

3) Ajouter un mot à l'article 14

### ARTICLE 14 - LE BUREAU

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres, un bureau composé au minimum de :

Un(e) président(e),  
Un(e) secrétaire,  
Un(e)-trésorier(e).

PL  
DR  
aw



# Le Préau des Arts

8 rue Pierre Toesca 26110 Nyons

gpanpreaudesarts@gmail.com

## 4) Ajout en dernière page

« Fait à NYONS le 13 Mai 2025 »

Le Président : Pierre BLUMBERG

La Secrétaire : Anna PLONGEUR

**Modifié et adopté lors de l'AGE du 5 novembre 2025 à Nyons**

**Le président :**

**La secrétaire :**

Une remarque est apportée sur la fin de page, il en sera tenu compte tout en gardant les éléments de traçabilité.

**Vote à main levée :**

**Les modifications du statut sont adoptées par l'assemblée.**

### Conseil d'administration : présentation des candidats

15 candidats ont déclaré par écrit, avec lettre de motivation, leur candidature au nouveau conseil d'administration. Avant la date butoir du 15 octobre 2025.

Le président rappelle quelques règles pour le bon fonctionnement du CA.

Chaque candidat se présente devant l'assemblée, explique ses motivations en quelques mots.

### Modalités de vote :

Le président fait valoir ses arguments sur le choix de l'adoption de la liste entière plutôt que de laisser à chaque adhérent le choix des noms dans une liste.

Un échange s'est engagé avec les adhérents. La décision finale est le vote oral de chaque adhérent en intégrant les pouvoirs qu'il détient.

**Pour ou contre l'adoption de la liste entière.**

Résultats du vote,

Nbre de votants : 64

Suffrages exprimés : 63 (une personne a dû partir avant le vote)

Pour : 44

Contre : 19

La liste entière des candidats est adoptée avec 70 % des suffrages exprimés.

FL  
PL  
DR



# Le Préau des Arts

8 rue Pierre Toesca 26110 Nyons

gpanpreaudesarts@gmail.com

## Sont élus au conseil d'administration :

Adib-Yazdi Myriam ; Bailly Laure ; Barnier Léo ; Hivet Christian ; Lambert Francis ; Latour Martine ; Levi Michel ; Pascual Sandrine ; Phélebon Dominique ; Plongeur Anna ; Poletto Marc ; Renard Sophie ; Roux Danielle ; Tourseiller Suzanne ; Usseglio Maya.

## Elections minimum du bureau

1) Ce jour, désignation du président par les membres du CA. Vote à bulletin secret.

### Résultats

Suffrages exprimés : 15

Francis Lambert seul candidat à se déclarer : 14 voix / 15 et un bulletin blanc

Est élu **président** : Francis Lambert

2) Proposition du président pour les postes de Secrétaire et de trésorière

Vote à main levée des membres du CA pour l'adoption des personnes proposées.

### Résultat :

Sont élues : Danielle ROUX au poste de **secrétaire**

Et : Maya USSEGLIO au poste de **trésorière**

Les autres postes seront pourvus lors du prochain CA.

Fait à Nyons le 06 novembre 2025

<b>Président</b> Francis LAMBERT Signature :	<b>Secrétaire</b> Danielle ROUX Signature :
<b>Trésorière :</b> Maya USSEGLIO Signature :	